

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 38 - Vendredi 16 octobre 2015

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'article 44, alinéa 1, lettre b, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - La vente à DBP SA de 1'771 m² à distraire du feuillet RF no 1878, pour un prix de CHF 265'650.-, soit CHF 150.-/m², parcelle grevée d'un droit de superficie DS no 1322.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
J.P. Verdon V. Carbone

La Neuveville, le 16 octobre 2015

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 42, alinéa 1, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Règlement concernant les déchets.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
J.P. Verdon V. Carbone

La Neuveville, le 16 octobre 2015

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre c, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Une dépense périodique de CHF 134'750.- pendant 4 ans (2016-2019) pour assurer le financement du contrat de prestations de la Bibliothèque régionale.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
J.P. Verdon V. Carbone

La Neuveville, le 16 octobre 2015

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre c, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Une dépense périodique de CHF 21'000.- pendant 4 ans (2016-2019) pour assurer le financement du contrat de prestations du Musée d'Art et d'Histoire.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
J.P. Verdon V. Carbone

La Neuveville, le 16 octobre 2015

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 42, alinéa 1, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Règlement concernant la participation communale aux frais d'inhumation.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
J.P. Verdon V. Carbone

La Neuveville, le 16 octobre 2015

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Pierre Verdon, chemin de Beau-Site 11, 2520 La Neuveville.

Emplacement : Parcelles nos 807 et 1311, chemin de Beau-Site 11, 2520 La Neuveville.

Projet : Prolongation jusqu'au 10 octobre 2017 de la durée de validité du permis de construire no 1917 du 10 octobre 2012 concernant la construction d'un garage au nord du bâtiment existant, la mise en place d'un couvert et d'une pompe à chaleur en façade est et la construction d'un mur.

Zone : H2.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 octobre 2015 au 9 novembre 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 octobre 2015

Services techniques de La Neuveville

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre c, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Une dépense périodique de CHF 19'887.- pendant 4 ans (2016-2019) pour assurer le financement du contrat de prestations du Café Théâtre de la Tour de Rive.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
J.P. Verdon V. Carbone

La Neuveville, le 16 octobre 2015

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 42, alinéa 1, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Règlement tarifaire relatif au règlement concernant les déchets.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
J.P. Verdon V. Carbone

La Neuveville, le 16 octobre 2015

FETE DE LA SORCIERE

à La Neuveville

Dimanche 1^{er} novembre 2015

17h15 Cortège au départ de l'office du tourisme

17h30 Conte à la cave de Berne

18h Soupe à la courge

Organisée par
la Société de développement de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

COMMUNE MUNICIPALE DE LA NEUVEVILLE

Commande d'huile de chauffage

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici le **19 octobre 2015, au plus tard**.

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à :

Département des finances, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville,
tél. 032 752 10 10, facturation@neuveville.ch

Le/la soussigné(e) passe commande ferme de litres de mazout.

- Normal
 Eco

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél.

Signature :

Date :

Livraison prévue dans le courant du mois de octobre-novembre 2015

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Jacques Grossenbacher, chemin des Marnins 92, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Verancolor, rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Projet : Création d'une couverture à lamelles orientables sur le balcon existant, au chemin des Marnins 92, sur la parcelle no 1691, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de protection des rives « Poudeille – Chavannes, partie est » (plan no 5).

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 octobre 2015 au 9 novembre 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 octobre 2015
Services techniques de La Neuveville

JOURNEE DE L'ENERGIE

24 Octobre 2015
10:00 - 16:00

Centre des Epancheurs
La Neuveville



Infos: e-Mobile
Fun: e-Bike test
Cash: promotions*
Food: café, apéro


*Ampoules LED, multi-prises, pommeaux de douches économes à prix très avantageux

Initiative de la commune de La Neuveville dans le cadre de l'**ENERGY DAY** organisé par l'agence énergie-appareils-électriques (eae) et le programme SuisseEnergie de l'office fédéral de l'énergie (OFEN)




Vote par correspondance : instructions


Les consignes suivantes ne s'appliquent qu'au **vote par correspondance**. Veuillez à utiliser correctement votre matériel de vote pour que votre vote soit valable et que votre voix compte !
Le vote aux urnes ne subit aucun changement.




- ✓ Pour ouvrir l'enveloppe, retirer **au dos** la bande striée de droite à gauche.
- ✓ Retirer la carte de légitimation ainsi que le matériel de vote.



- ✓ En cas de vote par correspondance: signer la carte de légitimation au verso et compléter au besoin l'adresse de retour.




- ✓ Introduire les bulletins complétés **non pliés** dans l'**enveloppe de vote** séparée. Coller et fermer l'enveloppe de vote.



- ✓ Introduire conjointement l'enveloppe de vote ainsi que la carte de légitimation dans l'enveloppe réponse.

Attention: la carte de légitimation doit être introduite dans l'enveloppe dans le sens des flèches (le sens des flèches sur la carte de légitimation doit correspondre à celui de l'enveloppe de vote).



- ✓ Vérifier si l'adresse du bureau électoral apparaît dans la fenêtre. L'enveloppe est à l'envers pour que La Poste puisse apposer un code dans la partie inférieure libre lors du traitement mécanique.
- ✓ Humidifier la partie encollée du rabat et fermer. Remettre l'enveloppe à temps à La Poste ou la glisser dans la boîte aux lettres de la commune (voir indications figurant sur l'enveloppe de vote).



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 18 octobre 2015 pour se prononcer sur les objets suivants :

ELECTIONS FEDERALES 2015

- Election du Conseil national
- Election du Conseil des Etats

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 18 octobre 2015 de 10h. à 12h.
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les **cartes de légitimation doivent être signées** pour que le vote soit valable.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 18 octobre 2015 de 10h. à 12h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

ELECTIONS FÉDÉRALES DU 18 OCTOBRE 2015

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président :	M. MAMIE	Richard
Vice-président :	M. PRONGUÉ	François
Secrétaire :	M. MEIA	Jean Steve
Membres		
Mmes	BAERFUSS BIEDERMANN DICK JORDI VALLAT MÜLLER ROLLIER SUTER WILCZYNSKI WÜTHRICH	Dorothee Kamire Carine Elisabeth Maryse Salomé Lisiane Yanna Sophie
M.	AMOROSO ANDREY DICK MÜLLER PUJOL RAMSEYER SCHNEEBERGER TONINELLI WISARD	Francesco Pascal Jean-Marc Daniel Didier Alain Yves Pierluigi Nicolas

ELECTIONS FÉDÉRALES DU 18 OCTOBRE 2015

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président :	M. MAMIE	Richard
Vice-président :	M. PRONGUÉ	François
Secrétaire :	M. MEIA	Jean Steve
Membres		
Mmes	TEN BROEK WIELAND	Gaëlle Nathalie
M.	SCHNURRENBERGER	Laurent

Transport et fonctions à Chavannes
(bureau accessoire) :

Mme VEYA Ursula et M. KURTH Roland

INFORMATION CONSOMMATEUR D'EAU POTABLE

Le prochain changement du régime d'exploitation de la station de pompage de la Plage aura lieu dans la semaine du 19 – 23 octobre 2015. Suite à ce changement de puits, il est possible que cela provoque une modification du goût de l'eau (chloration) voire amener une légère coloration « rouille » de celle-ci.

Toutefois, cela n'a aucune influence sur la potabilité de l'eau.

Syndicat de communes Service des eaux TLN

NOCTAMBUS ET MOONLINER

Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Avez-vous besoin d'aide ?

Notre association est composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles convaincus. Sa tâche principale consiste en transport de personnes (hôpital, thérapeute, coiffeur ou même commissions). Elle anime également des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

Paroisse Catholique de La Neuveville

Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

DIMANCHE DE LA MISSION UNIVERSELLE

LE 18 OCTOBRE 2015

Nous vous invitons nombreux à la célébration du dimanche de la mission universelle, le 18 octobre 2015, à 10h précises, en la paroisse Notre-Dame de l'Assomption de La Neuveville.

Comme lors des célébrations antérieures, nous aurons une expérience passionnante avec quelques ressortissants de la Bolivie, pays à l'honneur cette année 2015. Un repas aux spécialités locales vous sera servi à la fin de la célébration eucharistique. Quelques démonstrations culturelles ne seront pas en reste.

La préparation de la célébration est placée sous l'égide du Groupe Missionnaire de la paroisse.

(é) Abbé FOE



SOUTENANCE DE THÈSE

Léon Magloire FOÉ

soutiendra sa thèse en vue de l'obtention du grade de docteur en théologie le
mardi, 20 octobre 2015, à 17.15 h

Salle du Sénat (Salle 1226)
Université Miséricorde, Av. de l'Europe 20, Fribourg

Thème

**De la culture à l'inculturation. Pour une
méthodologie efficace de l'évangélisation en
Afrique, chez les *Beti* au Cameroun**

Le jury se compose comme suit :

Prof. Hans Ulrich Steymans
Prof. François-Xavier Amherdt
Prof. Mariano Delgado
Prof. em. Bénézet Bujo
Prof. Thierry Collaud

président (Doyen)
1^{er} censeur
2^e censeur
assesseur
assesseur

La soutenance est publique.

Fribourg, 6.10.2015

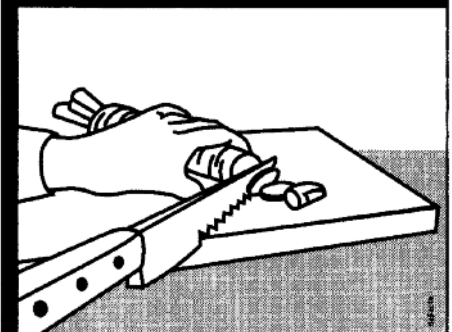
Prof. Dr. Hans Ulrich Steymans,
Doyen

FACULTÉ DE THÉOLOGIE
DEKANAT

T +41 26 300 73 70
dekanat-theo@unifr.ch

THEOLOGISCHE FAKULTÄT
DEKANAT

Coupez sans coupure!



Conseils dans le guide
«Les premiers secours chez soi»
de l'Alliance suisse des samaritains.
Tél. 062 286 02 00

S+ Samaritains
Alliance suisse des samaritains

«Offrez de l'espoir!»
D'aujourd'hui

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM Case postale 2022 Nyon/CH
Tél. 022 724 84 32 www.cbm.org
Mission catholique pour les aveugles. Swiss Eye Institute. Swiss Eye Institute



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :
Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	_____	Ascension
Lundi	25.05.2015	_____	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 17 et 18 octobre 2015, le gardiennage sera assuré par N. Vuilleumier.

Le Comité

ANNONCE DE COUPURE DE COURANT VILLAGE DE LAMBOING

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour effectuer des travaux d'entretien sur le réseau, le

Lundi 19 octobre 2015,
de 13h00 à 17h00, au Ch. de la Ravoye
(La coupure prévue le 14 octobre a dû être annulée en raison de problèmes de génie civil)

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Pour ce mois d'octobre, une présentation d'huiles essentielles est organisée pour tous les aînés de la commune. Celle-ci aura lieu le :

mercredi 28 octobre 2015 à 15h00,
au complexe du Cheval Blanc de Lamboing.

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au lundi 26 octobre 2015 au plus tard.**

**N'oubliez pas de préciser
si vous avez besoin d'un transport.**

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Talon d'inscription Présentation d'huiles essentielles

Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :

No de tél. :

Transport : NON OUI

A retourner **jusqu'au lundi 26 octobre 2015 au plus tard** à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

RECOMMANDATION POUR LE SERVICE HIVERNAL

Afin d'éviter les dégâts de tout genre, nous invitons la population à baliser les coins de murs, barrières et tout autre obstacle, afin de faciliter la tâche de nos employés de voirie et ainsi éviter de causer des dégâts aux infrastructures privées.

De plus, le Conseil communal en appelle à l'obligance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places et trottoirs).

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des citoyens et espère que cet appel sera entendu.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

ÉPANDAGE D'ENGRAIS DE FERME

L'épandage d'engrais est autorisé uniquement lorsque celui-ci peut être absorbé par les plantes et ne représente aucun danger pour les eaux.

Chaque exploitation agricole doit disposer d'une capacité de stockage suffisante (qu'elle soit la propriété de l'exploitant ou bien louée) afin que les engrais de ferme puissent être utilisés dans les règles, c'est-à-dire seulement pendant la période de végétation et lorsque les conditions météorologiques ou l'état du sol le permettent.

Il est de la seule responsabilité de l'agriculteur de déterminer si l'épandage est possible ou non. L'agriculteur doit utiliser chaque possibilité de diminuer le niveau de la fosse d'ici à l'arrivée de l'hiver.

Aucune autorité ne peut accorder une autorisation de puriner sur des terres enneigées ou gelées. La responsabilité d'une telle action repose uniquement sur l'agriculteur avec toutes les conséquences qui peuvent en découler (par ex. procédure pénale).

En cas de situation critique, si la capacité de stockage est sur le point d'atteindre ses limites, l'exploitant est tenu d'informer l'autorité communale, afin de trouver une solution de stockage intermédiaire.

Les infractions se rapportant à l'environnement sont poursuivies d'office et donc tout épandage "sauvage" fera l'objet d'un rapport de dénonciation.

D'avance nous vous remercions de prendre en considération ce qui précède.

Conseil communal

ORGANISATION D'UNE FÊTE VILLAGEOISE EN 2016

Afin de pouvoir organiser une fête villageoise en 2016, la commune est à la recherche de bénévoles et de sociétés prêts à s'engager. S'il devait ne pas y avoir suffisamment d'intéressés, une autre formule sera mise en place en 2016.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, ou encore si vous avez des propositions de thèmes, veuillez contacter l'administration communale au 032 315 70 70 ou par courriel à : info@leplateaudediesse.ch.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

TAILLE DES HAIES, ARBRES ET BUISSONS EN VUE DE LA SAISON HIVERNALE

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates **jusqu'au 15 novembre 2015.**

L'administration communale

**FOIRE DE DIESSE****LUNDI 26 OCTOBRE 2015**

A une époque où nous recherchons les achats de proximité et les produits authentiques, **les Foires et Marchés**, sont des bons moyens de satisfaire vos envies et besoins. Ce sont également des moments pour se retrouver entre amis et connaissances, partager un verre ou un repas.

Epices de qualité, vêtements solides, jouets attirants, cadeaux originaux, vous trouverez tout cela et bien d'autres choses encore, à la Foire de Diesse. Sans oublier, les expositions diverses, véhicules, machines, dégustations en tout genre.

Restauration chaude et froide dans le Battoir de Diesse et aux différents stands.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue et d'agréables instants à la Foire de Diesse.

A noter que la route cantonale Diesse - Lamboing, sera fermée à la circulation entre 05h00 et 19h00

LES ATELIERS DU GAD

Le macaron, difficile à faire et réservé aux grands pâtisseries ? Pas du tout !

Venez vous initier aux secrets de sa fabrication avec le pâtissier Roland Morel au

Battoir de Diesse

Samedi 21 novembre 2015 de 15h00 à 18h00

Prix : 55CHF/personne, 50CHF pour étudiant ou 2^{ème} personne de la même famille.

Age minimum : 11 ans (ou 8 accompagné)

Pré-inscription obligatoire jusqu'au 07/11/2015

Renseignements et inscriptions :

gad.diesse@gmail.com / 078 732 48 16

ELECTIONS AU CONSEIL NATIONAL ET AU CONSEIL DES ÉTATS DU 18 OCTOBRE 2015

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance.** Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

Attention :

Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

<i>Présidence :</i>	M. Raymond	Troehler
<i>Administration :</i>	M. Daniel	Hanser
Bureau de vote	Dimanche 18 octobre 2015 de 10h00 à 12h00	
<i>Membres :</i>	Mme Jacqueline	Béguin
	Mme Isabelle	Bettelini
<i>Membres suppléant(e)s :</i>	Mme Janet	Bichsel
	Mme Catherine	Bieri Petignat
Bureau de dépouillement	Dimanche 18 octobre 2015 dès 10h00	
<i>Membres :</i>	M. Samuel	Bichsel
	M. Hans	Bieri
	Mme Virginie	Binz Prin
	Mme Nathalie	Bizzozero
	Mme Bernhard	Blaser-Mühlemann
	M. Cora	Blaser-Mühlemann
<i>Membres suppléant(e)s :</i>	M. Raphaël	Blanchard
	Mme Daniela	Blauner

L'administration communale

**ŒUF !**

par la compagnie KUNOS Zirkus Theater

Un œuf peut réserver de drôles de surprises ! Mélant théâtre et arts du cirque, Œuf conte avec humour et poésie le cycle infini de la vie, réconciliant temps qui file et sentiment d'éternité.

Musique et acrobatie sont au rendez-vous dans ce spectacle pour émerveiller petits et grands, avec la participation des chiens de la compagnie.

Spectacle tout public le 1^{er} novembre 2015 au Battoir de Diesse à 17 heures.

Enfants de 3-12 ans Fr. 10.-
Dès 12 ans et adultes Fr. 15.-



Paroisse réformée
Diesse - Lamboing - Prêles

PAROISSE RÉFORMÉE DE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

**Saint-Jacques de Compostelle
Dimanche 18 octobre
10h00 Eglise de Diesse**

Marcher vers St-Jacques un plus pour sa vie ?

Mme Marianne Götz, M. Heinz Iseli et André Sunier ont marché vers St-Jacques. Ils partageront leur expérience enrichissante.

Participation du Chœur de Lignières

*Bienvenue à chacune et chacun
pour ce moment chaleureux et convivial*

Les yeux d'enfants!
devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

 **CBM** Case postale, 2002 Neuchâtel
Mission chrétienne Tél. 032 724 84 12
pour les aveugles www.cbmch.org
Don: CP 87-192253-5

**Appel d'urgence**

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

OCTOBRE
Samedi 17
Lundi 19

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 17 octobre de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

FERMETURE AU TRAFIC

Route cantonale no 1384 : Nods - Chasseral
Commune : Nods

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après :

Tronçon : **Sortie nord de Nods : entre les dernières habitations et la bifurcation avec la RC no 1385 (la Golaye).**

Durée : **Du lundi 19 octobre 2015 à 7h30 au vendredi 23 octobre 2015 à 20h00.**

Exceptions : Aucunes

Motifs : Travaux de génie civil routier (élément modérateur de trafic). Dans le but de garantir la sécurité du trafic, une qualité de travail irréprochable et de réduire au maximum la durée de l'intervention, ces travaux nécessitent la fermeture de la route à tout trafic.

Particularités : **Les travaux de génie civil routier étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.** Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Renseignements : M. Frank Perrin, tél. 032 488 10 20

Les signalisations de chantier et fermeture réglementaires seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par Nods - direction Lignièrès - direction Enges - Les Prés-sur-Lignièrès - Chasseral.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Sonceboz, le 13 octobre 2015

Ponts et chaussées, 3^e arrondissement
Service pour le Jura bernois

ELECTIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 18 OCTOBRE 2015 Composition des bureaux

Bureau de vote :

Présidence : Christian Conrad
Membres : Carrel Hélène
Seiler Castek Corinne

Bureau de dépouillement :

Présidence : Christian Conrad
Membres : Carrel Hélène
Seiler Castek Corinne
Evard Daniel
Evard Chantal
Bourquin Gladis
Sunier Viviane
Conrad Francis

Membres suppléants : Conrad Max
Corciulo Estelle

Administration : Bart Richard

CONSEIL COMMUNAL

TIR DE CLÔTURE AU STAND DE TIR DE NODS

La journée de clôture de la Société de tir de Nods-La Neuveville est traditionnellement organisée en octobre et c'est pour le

Dimanche 18 octobre dès 9 h et jusqu'à 11 h 30 pour les tirs

que la population locale et les amis de la société sont invités à un concours combiné de tir et de jeux sur l'emplacement du stand de tir de Nods.

Les participants seront récompensés par de magnifiques prix.

Restauration sur place et le repas commun sera servi dès 12 h.

Presse - Société de tir de Campagne Nods

ÉPANDAGE D'ENGRAIS DE FERME

L'épandage d'engrais est autorisé uniquement lorsque celui-ci peut être absorbé par les plantes et ne représente aucun danger pour les eaux.

Chaque exploitation agricole doit disposer d'une capacité de stockage suffisante (qu'elle soit la propriété de l'exploitant ou bien louée) afin que les engrais de ferme puissent être utilisés dans les règles, c'est-à-dire seulement pendant la période de végétation et lorsque les conditions météorologiques ou l'état du sol le permettent.

Il est de la seule responsabilité de l'agriculteur de déterminer si l'épandage est possible ou non. L'agriculteur doit utiliser chaque possibilité de diminuer le niveau de la fosse d'ici à l'arrivée de l'hiver.

Aucune autorité ne peut accorder une autorisation de puriner sur des terres enneigées ou gelées. La responsabilité d'une telle action repose uniquement sur l'agriculteur avec toutes les conséquences qui peuvent en découler (par ex. procédure pénale).

En cas de situation critique, si la capacité de stockage est sur le point d'atteindre ses limites, l'exploitant est tenu d'informer l'autorité communale, afin de trouver une solution de stockage intermédiaire.

Les infractions se rapportant à l'environnement sont poursuivies d'office et donc tout épandage "sauvage" fera l'objet d'un rapport de dénonciation.

D'avance nous vous remercions de prendre en considération ce qui précède. Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Daniel Dollinger, Aux Oies 4, 2518 Nods

Auteur du projet : VITOGAZ Switzerland AG, Michael Reinhardt, 2087 Cornaux

Projet : Pose d'une citerne à gaz propane d'un volume de 4.85 m³ enterrée sur RF 2323 du ban de Nods, Aux Oies 4, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 16.10.15

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Peter Hofmann, Chemin de Citroz 23, 2518 Nods

Auteur du projet : Peter Hofmann, Chemin de Citroz 23, 2518 Nods

Projet : Transformation d'une partie du jardin en place de stationnement en gravier/chaille avec mur de soutènement sur RF 2503 du ban de Nods, Chemin de Citroz 23, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Art. 80 LR du canton de Berne (distance à la route communale)

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 16.10.15

Administration communale

Nouvelles de l'administration

Huit hôpitaux bernois ouvrent leurs portes aux jeunes

A l'occasion de la 14^e Journée cantonale des professions de la santé, qui se tiendra mardi 20 octobre, huit hôpitaux du canton de Berne ouvriront leurs portes aux jeunes pour qu'ils découvrent 14 métiers différents.

Observer des plaquettes sanguines au microscope multifonctions sous le regard d'une analyste biomédicale, se faire expliquer les instruments par un assistant technique spécialisé en salle d'opération ou entendre de la bouche d'une jeune aide en soins et accompagnement comment elle concilie sa formation et sa vie quotidienne sont autant d'expériences à vivre lors de la Journée cantonale des professions de la santé.

Pour les élèves en phase d'orientation

Cette manifestation s'adresse en particulier aux élèves en phase d'orientation. Ils découvriront sur place des professions leur ouvrant nombre de perspectives. Les hôpitaux suivants ouvriront leurs portes de 9h00 à 16h00 :

Hôpital du Jura bernois, à Moutier (en français)
Centre hospitalier de Bienne (en allemand)
Hôpital de l'Île, à Berne
Hôpital Lindenhof, à Berne
Hôpital de Berthoud
Hôpital de Langenthal
Hôpital de Thoune
Hôpital d'Interlaken

Le directeur de la santé publique à Berthoud et Langenthal

Préparer la relève en créant des places de formation dans le secteur de la santé est l'une des préoccupations majeures du directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale. Le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud tient chaque année à être présent dans un ou plusieurs hôpitaux participant à l'opération pour discuter avec les professionnels et les visiteurs. Il se rendra cette année dans les hôpitaux de Berthoud et Langenthal.

Aide fédérale aux cantons plurilingues : subventions 2015

La Confédération a versé au canton de Berne des subventions pour un montant total de 480 000 francs en 2015, en vertu de la loi fédérale sur les langues. Cette somme se répartit entre seize projets : treize soutenus par l'enveloppe ordinaire de 300 000 francs réservée au canton de Berne et trois financés par une réserve intercantonale.

Parmi les principaux projets lancés cette année, on peut citer une aide de 60 000 francs pour renforcer l'apprentissage francophone et bilingue à Bienne. La subvention de la loi fédérale sur les langues a permis de démarrer dès la rentrée d'août 2015 un soutien aux élèves en difficulté dans les écoles de Bienne, en attendant de trouver d'autres sources de financement (cf. conférence de presse du 14 septembre).

Formation, culture, santé et traductions

Plusieurs autres soutiens ont été accordés pour des projets bilingues dans le domaine de la formation, à l'École supérieure de commerce de Bienne, à la Haute école pédagogique francophone et germanophone ainsi qu'à la Haute école spécialisée bernoise. Les écoles ont aussi pu bénéficier d'une offre

de médiation culturelle bilingue aux Journées photographiques de Bienne. D'autres offres dans le domaine culturel ont eu lieu dans le cadre du Festival du film français d'Helvétie, à la Bibliothèque de Bienne (qui fêtait ses 250 ans) ou encore pour les 10 ans de l'association ACEL, qui promeut la littérature francophone et son enseignement à l'école.

La loi fédérale sur les langues soutient également l'offre de cours et de traductions dans l'administration cantonale. Elle a aussi permis de poursuivre en 2015 le renforcement de la place du français et du bilinguisme au Centre hospitalier de Bienne (CHB), en collaboration avec le Conseil des affaires francophones (CAF) et le Forum du bilinguisme. La proportion de personnel francophone au CHB a augmenté au cours des dernières années, l'offre de formations en langues pour le personnel a été renforcée et de nombreuses traductions supplémentaires ont été effectuées. Le CHB vise l'obtention prochaine du Label du bilinguisme, attribué par le Forum du bilinguisme.

Enveloppe légèrement réduite en 2016

Accordées par l'Office fédéral de la culture, ces subventions sont réparties dans le canton de Berne sur proposition d'un groupe de travail présidé par le vice-chancelier, avec la participation du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), du Forum du bilinguisme, du Conseil du Jura bernois (CJB) et de cadres de l'administration cantonale.

Le choix des projets à soutenir en 2016 est en cours. L'enveloppe financière disponible sera légèrement réduite dès l'année prochaine, car la Confédération procède à des coupes linéaires de 3% dans ses subventions. Le délai pour déposer de nouveaux projets en vue de l'obtention d'une subvention en 2016 (projets sur la réserve intercantonale) a été fixé au 30 mars 2016, et au 30 juin 2016 pour des projets ordinaires en 2017. Les requêtes doivent être adressées à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne, Office des services linguistiques et juridiques, Postgasse 68, 3000 Berne 8, info.asr@sta.be.ch

Invitation au premier Forum bernois du sport

L'élaboration de la stratégie cantonale pour le sport sera lancée mardi 24 novembre à l'occasion du premier Forum bernois du sport. Le canton invite toutes les parties prenantes à s'impliquer dans cette manifestation.

En 2004, le Conseil-exécutif a adopté un concept cantonal pour le sport, comprenant sept principes directeurs assortis d'un catalogue de mesures. Le domaine du sport a fortement évolué depuis 11 ans, également au sein de l'administration cantonale, où l'organisation a été modifiée, tant sur le fond que sur la forme. Le temps est donc venu de dresser un état des lieux et, pour la première fois, de définir une stratégie du sport.

Coup d'envoi à l'élaboration de la stratégie

Le Conseil-exécutif a chargé l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires de collaborer avec les autres Directions et les principaux partenaires privés afin de développer une stratégie du sport pour le canton de Berne. Celle-ci déterminera les objectifs que le canton doit atteindre en matière de sport.

Le premier Forum bernois du sport sera l'occasion de donner le coup d'envoi à l'élaboration de la stra-

tégie. Le 24 novembre prochain, à Berne, les parties prenantes discuteront de différentes thèses en rapport avec le sport et pourront formuler leurs attentes à l'égard du canton.

Propositions approfondies dans des ateliers

La rencontre commencera à 9h00 avec des exposés sur les thèmes du sport pour tous, du sport de pointe, de la formation et du sport, et des sciences du sport. Des orateurs connus, tels que Roger Schnegg, directeur de Swiss Olympic, feront part de leur expérience. Des ateliers permettront d'approfondir les sujets et de formuler des propositions pour l'élaboration de la stratégie. En sa qualité de directeur de la police et des affaires militaires et responsable du domaine du sport, le président du gouvernement Hans-Jürg Käser fera part de sa vision du sport dans le canton. Avant la clôture de la manifestation, prévue pour 17h00, un débat public rassemblera des représentants du sport de masse, du tourisme, de la vie politique et de la formation. La championne de saut à la perche Nicole Büchler exprimera ses attentes en tant que sportive de haut niveau.

Pas d'amélioration de la situation des petits lacs

Tous les dix ans, l'Office bernois des eaux et des déchets examine la situation et l'évolution d'un certain nombre de petits lacs. En dépit de diverses mesures prises dans l'assainissement, l'agriculture et l'aménagement local, aucune amélioration n'est constatée pour ces plans d'eau. Les couches inférieures se trouvent régulièrement privées d'oxygène durant plusieurs mois l'été en raison des quantités trop importantes de nutriments présents dans l'eau et au fond des lacs, avec pour corollaire un développement excessif des algues. Ni poissons ni autres espèces aquatiques ne peuvent survivre dans ces zones. Aucun changement de tendance n'est prévisible. Les produits phytosanitaires et les substances issues de leur dégradation font courir de nouveaux risques à ces plans d'eau. Des mesures sont donc en cours d'élaboration aux niveaux fédéral et cantonal pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et améliorer l'élimination des micropolluants dans les stations d'épuration. A long terme, elles devraient permettre d'améliorer la situation des petits lacs.

Acquisition d'un logiciel de la société Haufe-umantis SA pour le système de gestion des candidatures du canton de Berne

Sur la base d'une passation de marché conforme aux règles de l'OMC, l'administration cantonale bernoise utilisera à terme un logiciel de la société Haufe-umantis pour la gestion informatisée des candidatures. Ce programme optimisera et simplifiera grandement le processus de sélection en vue d'une embauche, que ce soit pour les candidats, les RH ou les supérieurs. Il est prévu que le système d'e-recrutement soit opérationnel fin 2016.

En septembre 2014, le Conseil-exécutif avait autorisé les dépenses pour l'acquisition d'un système d'e-recrutement (programme standard). Dans le même temps, il avait chargé la Direction des finances de lancer le projet « E-recrutement du canton de Berne » et d'organiser un appel d'offres selon les règles de l'OMC.

